**Annexe PS - Orientations « Promotion de la santé » 2022**

La stratégie nationale de santé porte de manière prioritaire les interventions préventives auprès des déterminants socio environnementaux ainsi que des comportements individuels.

A l’occasion des travaux du [Projet Régional de Santé (PRS)](https://www.corse.ars.sante.fr/lars-publie-son-projet-regional-de-sante-prs), le diagnostic territorial met en lumière, l’importance de certaines pathologies en particulier à travers le nombre de patients concernés par une **affection longue durée** (ALD).

Les plus importantes sont le diabète, les affections tumorales, les affections psychiatriques de longue durée, les maladies cardio-vasculaires et les affections respiratoires chroniques (asthme, BPCO).

La sédentarité, une alimentation déséquilibrée, le stress constituent des **déterminants de santé** défavorables retrouvés à tous les âges.

Le PRS dans son [schéma régional](https://www.corse.ars.sante.fr/media/35059/download?inline) favorise le déploiement de plans d’actions en réponse aux grandes priorités de santé publique vis-à-vis de la santé des jeunes, la santé mentale, le parcours du patient atteint de cancer, le parcours des personnes âgées, le parcours maladies chroniques et en particulier le diabète, le handicap et la perte d’autonomie, ainsi que la santé des populations en milieu pénitentiaire.

**Promouvoir les choix favorables pour la santé**

La santé n’est pas seulement l’absence de maladie mais résulte d’un ensemble de facteurs : les besoins fondamentaux, les antécédents personnels et familiaux, la sécurité, le logement, un revenu, l’environnement, les interactions fortes entre les individus.

**La promotion de la santé** est une approche globale qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé, via une gamme de stratégies individuelles (modes de vie, habitudes de vie) et environnementales (conditions de vie). La prévention devra s’inscrire dans une approche globale de la santé associant notamment lutte contre les maladies professionnelles et les accidents du travail, sécurité sanitaire de l’environnement et de l’alimentation, sécurité routière…, impliquant une politique coordonnée entre les intervenants institutionnels du territoire.

Le contexte sanitaire lié à **l’épidémie** de sars-cov 2 depuis 2 ans a accentué les difficultés préexistantes liées en partie à l’isolement pour des personnes de tout âge. Face à ces difficultés des réponses s’appuyant en particulier sur le numérique ont pu être trouvées. Des innovations ont été proposées. S’appuyer sur un environnement social protecteur est une des stratégies de réponses à soutenir.

Cette approche « promotion de la santé » doit permettre la mise en place des actions de prévention, d’éducation pour la santé permettant de sensibiliser, d’apporter des informations essentielles et de développer des environnements sociaux contribuant à accroitre l’espérance de vie en bonne santé.

Cet appel à projets s’adresse à tous les publics sans limite d’âge. Une attention particulière est portée sur: Le public de l’**Education Nationale** en particulier pour les compétences psychosociales, pour la nutrition (personnels, élèves, parents, …) ; Les populations en difficultés spécifiques : **personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes en situation de précarité**, les personnes en établissements médico-sociaux ; Les **jeunes sous-mains de justice** ; Les **professionnels de santé et du social** ; Les **aidants**.



Les actions plus particulièrement attendues en 2022 concernent :

* **Les compétences psychosociales (CPS) :**
  + Sensibilisation et formation sur le développement des CPS, en particulier chez les professionnels encadrant les personnes vulnérables, les femmes de 15 à 45 ans, les jeunes sous-main de justice, les enfants 0 à 6 ans et /ou 6 à 12 ans.
  + Faire connaître et vulgariser les CPS et les outils se déclinant à tous les âges de la vie, auprès du public et / ou des professionnels.
  + Faciliter l’appropriation des bonnes pratiques par des outils numériques interactifs et/ou ludiques (type « serious game », plateformes vidéo, …).
  + Accroitre le pouvoir d’agir de la personne tout au long de son parcours de santé.
* **Le champ des maladies chroniques**
  + Prévenir et repérer le diabète en améliorant le dépistage précoce en population générale ainsi que chez les personnes à haut risque (par la médecine du travail, les campagnes de communication, les URPS, …).
  + Faciliter l’accès à l’information de la population générale et des professionnels de santé sur les maladies chroniques inflammatoires.
  + Poursuivre le développement de l’offre en éducation thérapeutique du patient.
  + Réduire les difficultés d’accès à la prévention pour les personnes présentant des troubles sensoriels.
  + Intégrer les usagers dans les dispositifs mis en œuvre autours du malade chronique et dans les actions de prévention, notamment par l’intégration de pair-aidants.
  + Proposer des systèmes innovants d’organisation et d’outillages autour de la prise en charge du patient chronique ou de la prévention des maladies chroniques.
* **Les vaccinations :** Améliorer la couverture vaccinale en particulier chez les adolescents (HPV) et chez les personnes fragiles (malades chroniques, personnes âgées, en situation de handicap, et en situation de vulnérabilité sociale) et les professionnels de santé en particulier vis-à-vis de la grippe.